

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 Juillet à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 Juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur BELIN Michel, Maire

Etaient présents : M BELIN, Maire

Mme ROLLAND, M LEHOUGRE, Adjoint

Mesdames BERNARD, DUCHAMP, PISTRE, TRIQUENOT, VÉDIE

Messieurs BOSSON, GUILLON

Absents excusés : Madame Laurence LELIEVRE a donné pouvoir à Madame Céline ROLLAND, Monsieur Thomas GALLET a donné pouvoir à Monsieur Vincent BOSSON, Monsieur Bernard JEAN a donné pouvoir à Monsieur Patrice LEHOUGRE, Madame Maud BARREIRO a donné pouvoir à Madame Delphine VEDIE, Monsieur Bruno GIQUEAUX a donné pouvoir à Madame Nadiège BERNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Yoanne GUILLON

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur BELIN propose de commencer l'ordre du jour.

1) Madame ROLLAND informe que notre prestataire, Armor Cuisine, augmentent leurs tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 à hauteur de 0,30 € pour les repas de cantine. Cette augmentation est due à la loi Egalim ainsi qu'à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires de manière générale. Cette loi prévoit d'introduire dans les menus une quantité plus importante de produits à hauts critères qualitatifs tels que la viande labellisée, des produits AOP et AOC, des produits durables et locaux à hauteur de 50% dont 20% issus de l'agriculture biologique.

Au vu de l'augmentation importante, la commission scolaire a donc organisé une rencontre avec notre prestataire ; une minoration a été effectuée par Armor Cuisine de 0,05 € TTC sur les 0,30 € TTC d'augmentation prévue.

La commission scolaire propose les tarifs suivants :

Ancien tarif Monticellois	4,10 €
Nouveau tarif Monticellois 2021-2022	4,35 €
Ancien tarif Extérieurs	4,60 €
Nouveau tarif Extérieurs 2021-2022	4,75 €

Soit une augmentation de 0,25 € TTC applicables sur le tarif monticellois et 0,15 € TTC sur le tarif extérieur. Le tarif du goûter demeure inchangé malgré une augmentation de 0,05 € TTC par notre prestataire.

Accepté à l'unanimité.

2) Monsieur LEHOUGRE expose un rappel aux membres du conseil présents le projet de construction d'une boulangerie multiservices et rénovation d'une habitation. Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de cette rénovation. Les lots 1 à 5 ont déjà été attribués à des entreprises par délibération du 05 Août 2020. Les lots 06 et 07 étaient en cours de négociation et n'avaient été attribués. Le lot 06 ayant été déclaré infructueux, le dossier a été modifié et scindé en deux lots : l'électricité et la plomberie. Quant au chauffage, celui-ci a été retiré du lot 06 et a été mis avec le lot 07, la ventilation, climatisation.

Monsieur LEHOUGRE précise qu'une nouvelle consultation en procédure adaptée a été engagée sur cette base. A l'issue de cette consultation, le lot 07 a été déclaré sans suite. Quant au lot 06, seul l'entreprise GR Rénovation a répondu à l'appel d'offre établi par l'agence MAHARY Architectes,

Maître d'œuvre de l'opération. L'entreprise GR Rénovation a ajusté son devis pour le lot 06 ainsi que pour le logement à hauteur de 59 600,00 € HT.

Accepté à l'unanimité.

Additif : Madame ROLLAND annonce qu'un dossier de demande de subventions au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été déposé. Le dossier de l'école du Chat Perché a été retenu par le ministère de l'éducation. La subvention pour ce projet est de 50 % pour une dépense maximum de 7 000 €. Une entreprise s'est rendue dans nos classes et nous propose un devis à hauteur de 8 659,20 € TTC pour un tableau numérique et le matériel associé pour chaque classe élémentaire et deux ordinateurs portables adaptés à ce dispositif. Pour finaliser le dossier, il est nécessaire d'établir une convention qui servira de support au paiement de la subvention qui a été accordée. Pour la rédaction de la convention, il est nécessaire d'établir une délibération afin de donner compétence au représentant de la collectivité pour signer cette convention, soit à Mme Rolland.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

Madame ROLLAND indique qu'au mois d'Octobre 2021, le projet une semaine sans cartable « L'école du Cirque » devrait avoir lieu pour les 74 élèves de l'école du Chat Perché. A l'issue de cette semaine, les élèves organiseront un spectacle auquel tous les Monticellois pourraient assister. Le montant pour ce projet est de 8 700 € pour 100 élèves. Aucun tarif dégressif n'est possible. La mairie, la coopérative de l'école, les Chatons Monticellois et probablement Montceaux Animation participeraient au financement du projet ainsi que les parents d'élèves. La commission scolaire avait déjà prévu une participation à hauteur de 3 000€.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission travaux s'est réunie le mercredi 30 Juin afin d'évoquer les nombreux problèmes liés aux inondations survenue le samedi 19 Juin sur Montceaux-lès-Meaux. Ce jour, trois dossiers ont été déposés par rapport à ces inondations. Trois autres courriers ont été reçus en mairie sur ce même sujet. Ces dossiers seront envoyés à la préfecture de Melun afin que la commune puisse être reconnue en état de catastrophe naturelle.

Il annonce également que des devis ont été réalisés pour les curages des fossés pour la rue de Saint Jean et la rue de la Fourcière début septembre. Comme chaque année les avaloirs et les réseaux seront également nettoyés. Madame ROLLAND précise que les devis ont été réalisés avant que les inondations aient eu lieu.

Une étude est en cours pour la création d'un deuxième réseau d'eau pluviale dans la rue de la Fourcière car l'eau ne s'écoule pas correctement. Le dossier des travaux envisagés dans la rue de la Fourcière et des Palais a été soumis au directeur des services de la communauté d'agglomération du pays de Meaux.

Concernant la création du bassin, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Meaux le 25 Juin 2021 pour lui faire part des problèmes que nous rencontrons sur la commune et concernant le dossier sur la création du bassin de rétention d'eau.

Le 01 Juillet, Monsieur le Maire a reçu le président du Syndicat des Rus et Affluents de la Marne qui s'est engagé à lancer la procédure DUP relevant de leur compétence. Le bassin de rétention d'eau sera financé intégralement par ce syndicat. Pour rappel, pour la construction du bassin, il est nécessaire d'acquérir 5 000 m² des 45 280 m² que compte ce terrain en friche.

Monsieur le Maire annonce également la remise à niveau du dernier dos d'âne au chemin du Vieux Pavé car la chaussée s'affaisse. Les travaux se tiendront semaine 32.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15